

leurs propres affaires. Jusqu'ici, le transfert de certaines responsabilités d'Ottawa au gouvernement territorial a été satisfaisant. Après la publication du rapport Carrothers, le gouvernement actuel a agi avec célérité et décision. Cependant, monsieur l'Orateur, quoi qu'on ait fait, il reste un problème central, un problème clé. Il faut, d'une façon ou d'une autre, permettre aux membres élus des deux territoires de participer à l'administration de leurs propres affaires. Le ministre a rappelé plus d'une fois que la création de conseils exécutifs et de comités permanents relève de lui.

Je ne vais pas le contredire là-dessus. Je m'inquiète, cependant, ainsi que les membres de ces conseils, de voir le ministre déchiré entre la répugnance naturelle des conseillers de son département et l'impatience des membres des deux conseils des territoires. A mon avis, c'est le nœud de l'affaire. Nous devons nécessairement l'étudier en comité, voir comment engager les membres élus de ces deux conseils dans ces questions qui, comme l'a dit le ministre, touchent la qualité de leur existence: éducation, progrès social, gouvernement local, techniques et toutes ces attributions qui sont proprement et à bon droit la responsabilité du commissaire et des conseils.

Voilà bien longtemps que j'observe ce qui se passe là-bas, et je pense qu'il convient de féliciter le commissaire et les fonctionnaires du gouvernement territorial pour la manière dont ils ont assumé ces responsabilités. Ils agissent rapidement. Ils agissent résolument. Et, à mon avis, ils communiquent aux habitants du Nord le véritable sens du rôle du gouvernement, ce qui n'était peut-être pas le cas lorsque l'administration fédérale s'y trouvait.

• (5.50 p.m.)

Le premier avril cette année, j'ai eu le privilège de visiter la collectivité de Tuktoyaktuk, petit village esquimau sur la mer de Beaufort, terminus de...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Voilà votre terminus à vous.

LA SANCTION ROYALE

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

M. l'Orateur, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et la Chambre se rendent dans la salle du Sénat.

• (6.00 p.m.)

Et de retour:

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a plu au suppléant de Son Excellence le gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant la loi sur la marine marchande du Canada.

Loi portant création du Centre de recherches pour le développement international.

Loi concernant la vente et l'importation de certains dispositifs émettant des radiations.

Loi modifiant la loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il nous donner l'ordre des travaux pour demain, afin de renseigner les députés?

L'hon. M. Chrétien: Oui, monsieur l'Orateur. Le premier article au programme de demain sera la deuxième lecture de la loi sur l'accise. Nous reprendrons ensuite l'examen du bill à l'étude cet après-midi, touchant le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Puis, nous passerons à l'étape du rapport du bill tendant à modifier la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz. Le quatrième article a trait aux questions agricoles.

M. Bell: La commercialisation des produits de ferme?

L'hon. M. Chrétien: La commercialisation des produits de ferme.

(A 6 h 05, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)